Alsace

Qu’est-ce qu’une Association Foncière Pastorale ?

Thannenkirch

Présentation détaillée

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

FONDATION TERRE DE LIENS
Reconnue d’utilité publique
Habilitée à recevoir donations et legs

ALSACE
Collectivité européenne

Introduction – cadrage du projet

Thannenkirch, c'est :

- 460 habitants,
- 115 ha agricoles / 460 ha,
- 900 parcelles cadastrales,
- 12 ares en moyenne,
- + de 400 propriétaires.

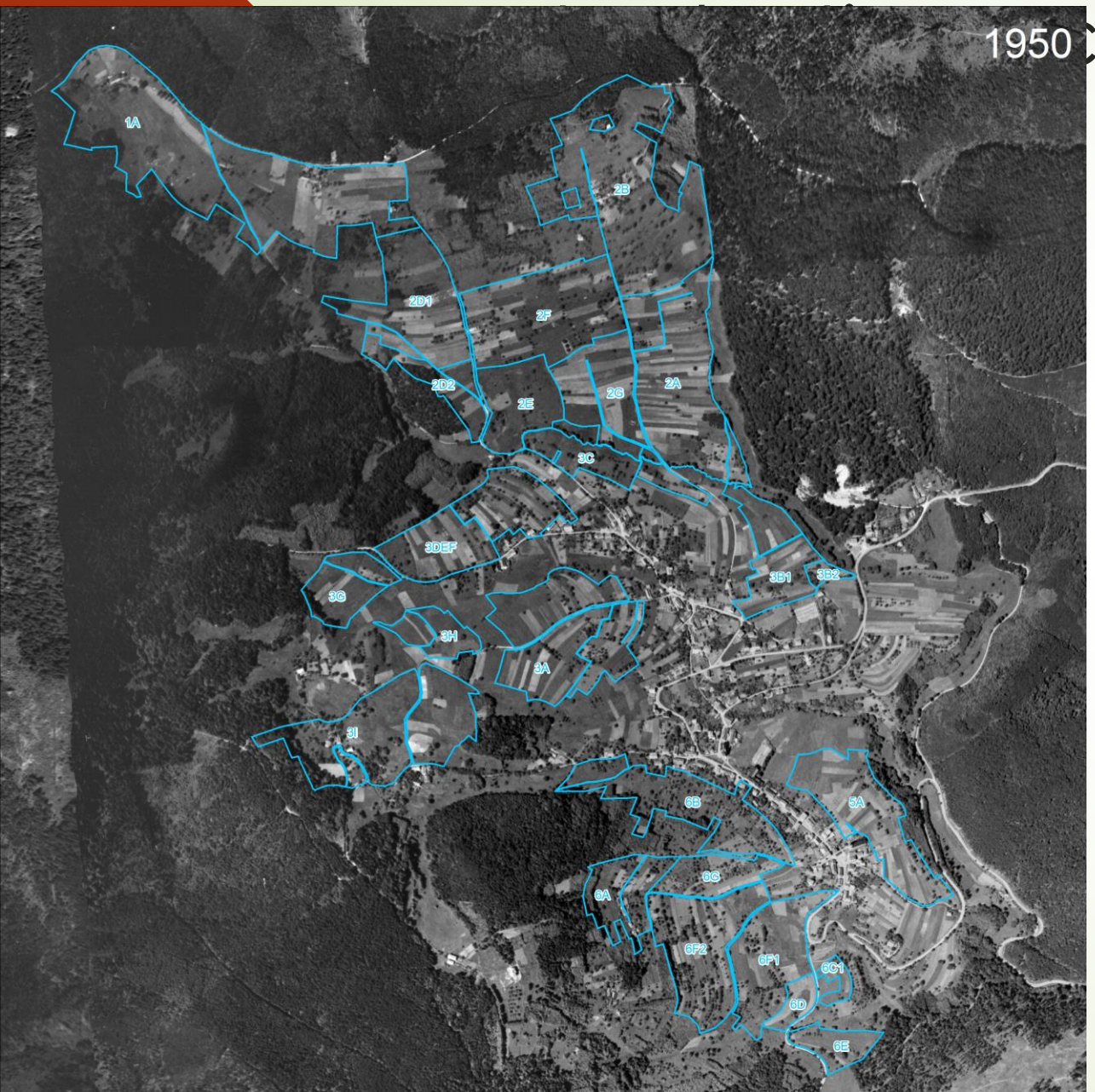
1950
1A
2B
2D1
2F
2D2
2E
2G
2A
3C
3DEF
3G
3H
3A
3I
3B1
3B2
6B
5A
6C
6A
6F2
6F1
6C1
6D
6E

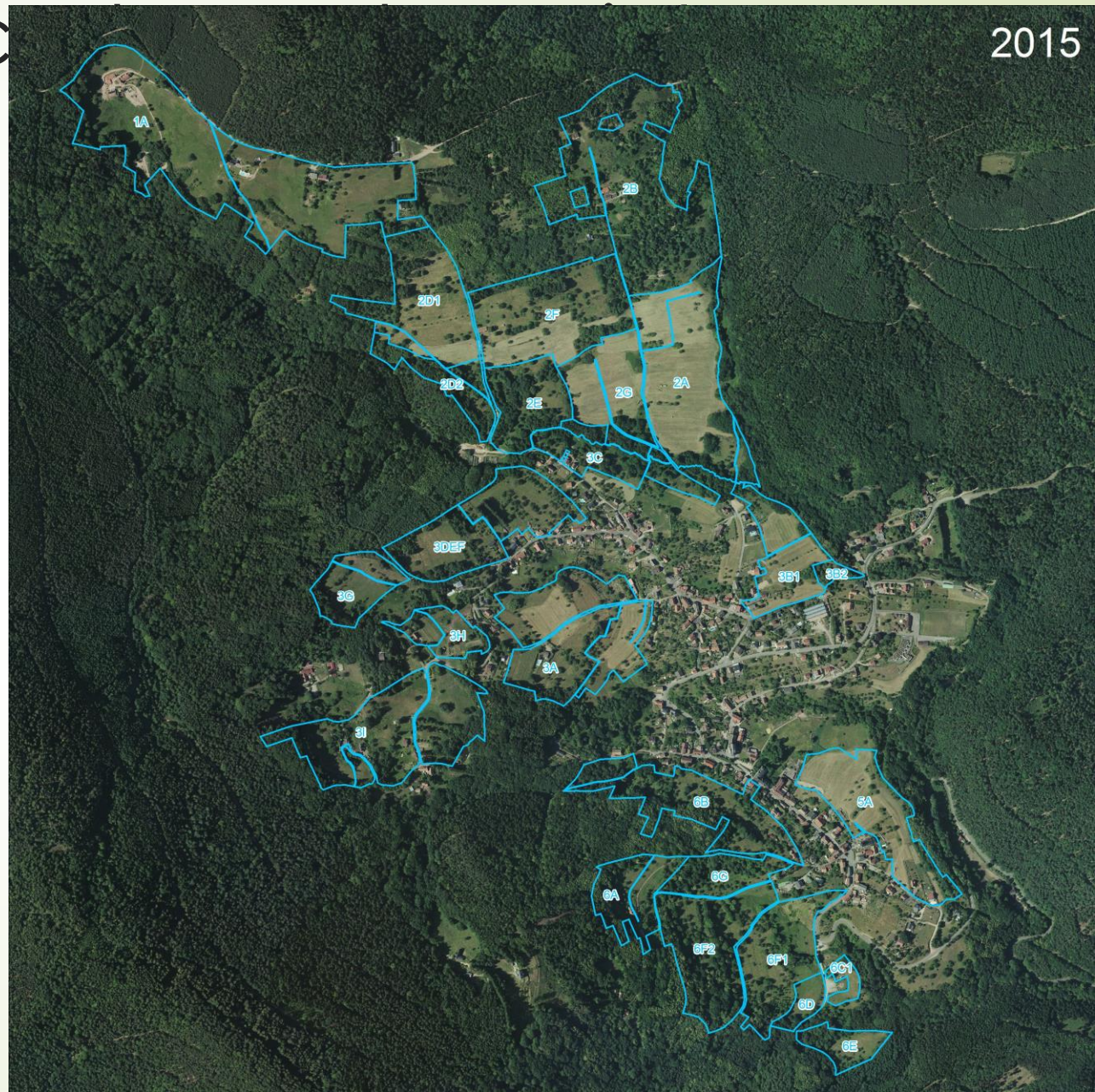
2015
1A
2B
2D1
2F
2D2
2E
2G
2A
3C
3DEF
3G
3H
3A
3I
3B1
3B2
6B
5A
6C
6A
6F2
6F1
6C1
6D
6E

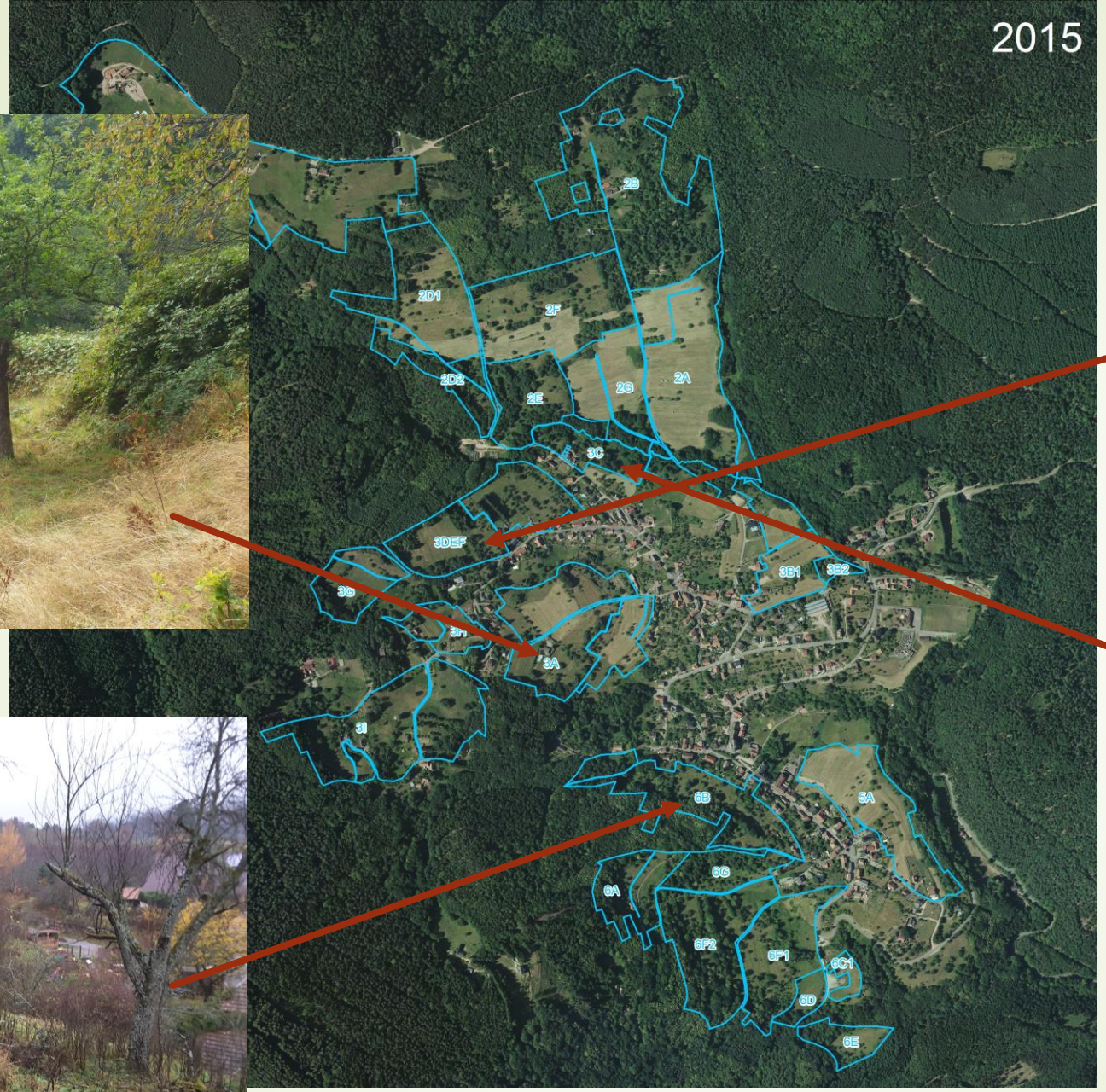
2015
2B
2D1
2F
2D2
2E
2G
2A
3C
3DEF
3G
3H
3A
3I
3B1
3B2
6B
5A
6G
6A
6F2
6F1
6C1
6D
6E

Introduction – cadrage du projet

Thannenkirch, c'est :

- un village morcelé avec de nombreux propriétaires,
- un enfrichement galopant,
- un entretien agricole et privé insuffisant,
- un village d'exception, une biodiversité et un patrimoine à préserver.

Introduction – cadrage du projet

Face à ces constats, notre proposition :

Une **Association Foncière Pastorale (AFP)** pour **créer une dynamique collective,** lutter **contre l'enfrichement** et permettre le **retour de l'agriculture** dans le village.

Introduction – cadrage du projet

Les AFP sont des a**ssociations de propriétaires privés et de biens**, qui substituent une **gestion collective** à une gestion individuelle de terrains **agricoles et forestiers** en zone de montagne. Elles permettent de programmer collectivement **des travaux, équipements à réaliser** et leur mise en valeur sur le long-terme dans le respect de **l'intérêt général**.

Il existe 3 types d'AFP : les AFP libres, **les AFP autorisées et** les AFP constituées d'office.

Les AFP autorisées :

- ne portent **pas atteinte au droit de propriété**, les propriétaires conservent leurs droits (vente, hypothèque, donation…),
- ne représentent pas des intérêts privés mais **l'intérêt général**,
- permettent la mise en commun des **moyens** (éligibilité à des subventions de rénovation pastorale),
- permettent la mise en place d'un **programme d'action** pour garantir l'ouverture des paysages et leur maintien.

Introduction – cadrage du projet

2017

- Diagnostic participatif des paysages et de l'agriculture de Thannenkirch.

Nov. 2018

- Organisation d'une réunion publique pour informer les habitants et propriétaires du village.

Mars 2019

- 1ère réunion avec les propriétaires, choix de l'AFP
- Recherche de partenariats.

Introduction – cadrage du projet

2020-2022

- Constitution d'un foncier cohérent pour élaborer le périmètre de l'AFP.
- Définition d'un socle commun de critères du projet souhaité par les propriétaires.
- Diffusion d'un appel à candidatures pour rechercher et sélectionner les futurs agriculteurs et d'un programme de rénovation pastorale.
- Mise en œuvre du projet : formalisation, négociation, investissement, travaux…

Une AFP, qu'est-ce que c'est ?

- Apparition des AFP avec la loi de **1972** au bénéfice du pastoralisme.
- Les AFP sont un moyen pour les propriétaires **de décider eux-mêmes** des utilisations de leurs terrains et d'en organiser la mise en valeur.
- En 2010, on comptait en France **plus de 300 AFP autorisées, 250 000 ha et 31 000 propriétaires.**
- Nombreuses AFP sur le massif alpin, le massif central et les Pyrénées.
- **+ proche de chez nous**, dans un contexte de friche et de morcellement identique : la Vallée de la Bruche avec **23 AFP et + de 500 ha** préservés !

Vous avez dit pastoralisme ?

On parle d'élevage pastoral lorsqu'on élève des ruminants – vaches, brebis et chèvres, avec un système extensif où les animaux pâturent, c'est-à dire qu'ils sont à l'extérieur et mangent l'herbe sur pied.

Le pastoralisme représente **18% des élevages français** et joue un rôle:

- **d'entretien** des paysages et **d'ouverture** des espaces,
- de maintien de **l'attractivité touristique**,
- de prévention des **risques** (comme les incendies),
- de préservation de la **biodiversité** (pelouses sèches, zones humides…).

Exemple de la vallée de la Bruche (67)

- 23 AFP autorisées, 500 ha.
- Meilleur ensoleillement pour les habitations riveraines.
- Gain d'espace de pâture pour les agriculteurs locaux.

valleedelabruche.fr
l'accueil est dans notre nature
Communauté de communes

Exemple de l'AFP de Wildersbach, vallée de la Bruche (67)

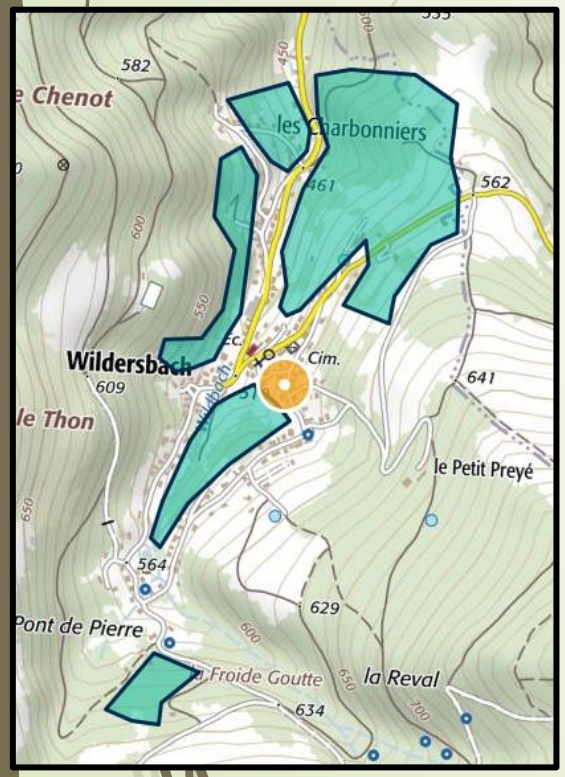

- **Une raison d'être**
  Nombreuses parcelles privées, en friche, non entretenues
- **Un périmètre**
  25 ha
- **Des membres propriétaires au sein de ce périmètre**
  168 propriétaires pour 394 parcelles
- **Un programme d'actions**
  Défrichement des parcelles à l'abandon, dessouchage des plantations de résineux, ouverture des fossés de drainage, installation d'un troupeau de chèvres du Rove, construction d'un abri…
- **Un budget**
  Rénovation pastorale : 71 600 €

Une AFP pour Thannenkirch

- *un village morcelé avec de nombreux propriétaires.*

<u>L'AFP permettra de :</u>

- réunir une surface suffisamment grande à entretenir pour avoir un réel impact sur le paysage,
- gérer les ruptures « dents creuses » et pouvoir développer une gestion cohérente même sur les parcelles des propriétaires introuvables, disparus, …

Une AFP pour Thannenkirch

- *un enfrichement galopant.*

<u>L'AFP permettra de :</u>

- mobiliser des moyens techniques et financiers inaccessibles à l'échelle individuelle,
- mettre en place un plan de gestion pastoral avec des experts,
- confier les terres de l'AFP à un ou plusieurs exploitant(s) qui se reconnaissent dans nos objectifs pour faire perdurer l'ouverture des paysages.

Une AFP pour Thannenkirch

- *un entretien agricole et privé insuffisant.*

<u>L'AFP permettra de :</u>

- éviter à chaque propriétaire de négocier avec les potentiels agriculteurs la mise à disposition,
- tout en garantissant la légalité de la mise à disposition,
- en permettant à chaque propriétaire de faire valoir ses droits le cas échéant (exemple : récolte des fruits).

Périmètre envisagé

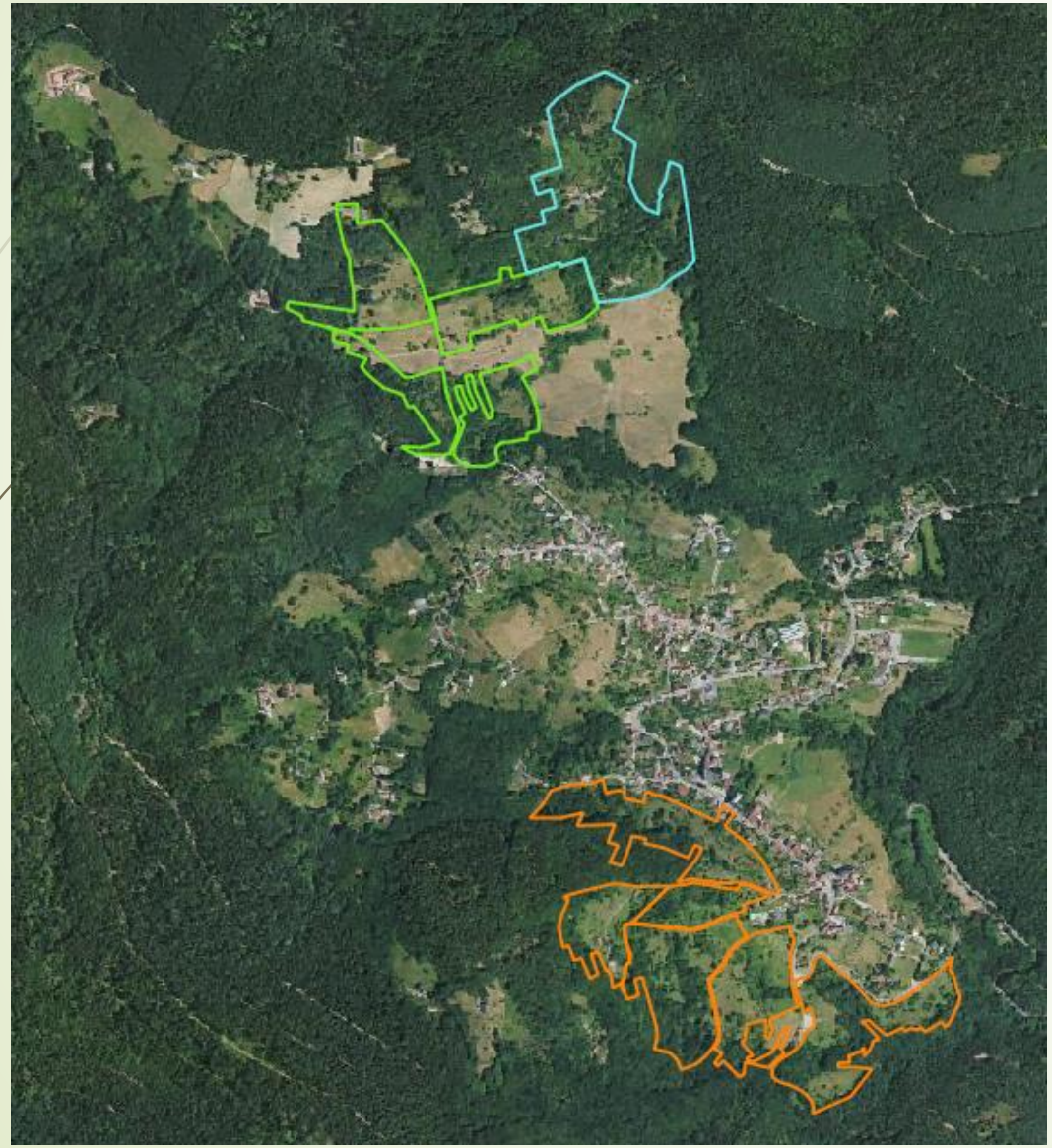

44 ha
139 propriétaires

Détails du périmètre envisagé

- **Bas du village**

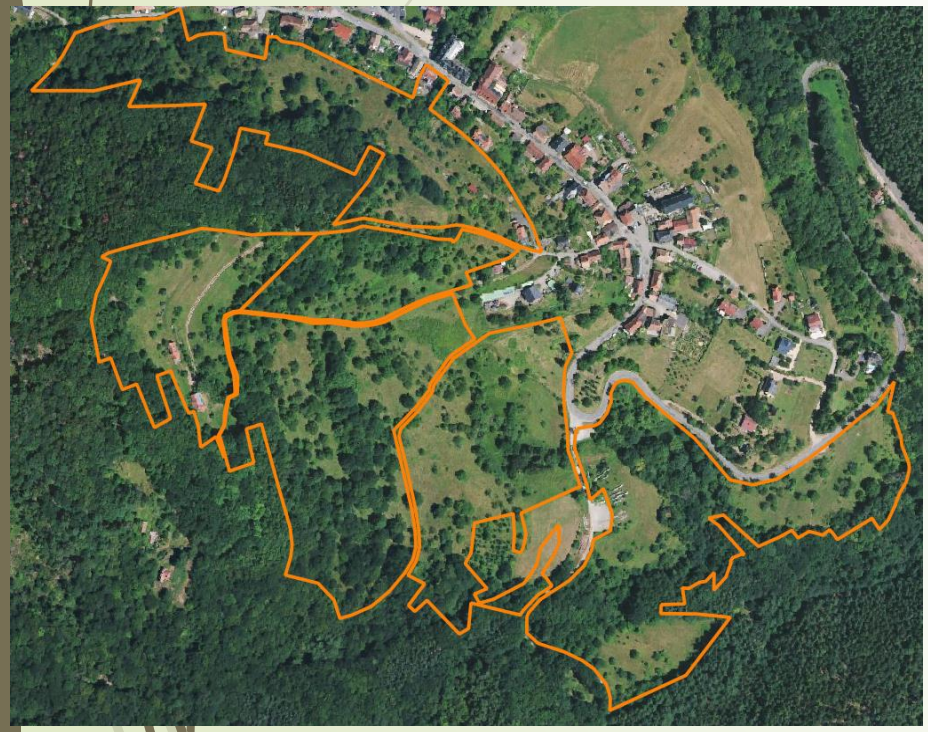

22 ha
85 propriétaires

- **Heckenmatten**

13 ha
49 propriétaires

- **Schillig**

9 ha
28 propriétaires

Une AFP pour Thannenkirch

À Thannenkirch, quels pourraient être les projets de l'AFP ?

- Rénovations pastorales : défrichage des lisières, coupes d'arbres, rénovations des accès, ensemencement des prés…
- Projet agricole : installation d'un éleveur, d'un herboriste, d'un apiculteur…, appui à la construction d'un bâtiment agricole, abri, mise en place de clôtures…

Le programme d'action, le budget, le calendrier, le choix de l'agriculteur seront tous des sujets discutés au sein de l'association avec les membres et l'appui de Terre de Liens Alsace.

Caractéristiques d'une AFP « autorisée »

Une AFP se caractérise par :

- Une raison d'être
- Un périmètre
- Des membres propriétaires au sein de ce périmètre
- Des statuts
- Un programme d'actions : rénovations pastorales, mise en exploitation…
- Un budget

Etapes de création/ montage d'une AFP « autorisée »

Concertation locale

- Information des habitants et propriétaires
- Création d'un groupe de propriétaires, élaboration du périmètre et des statuts

Dossier de demande de création

- Lettre de demande de création
- Projet de statuts
- Liste des parcelles incluses dans le périmètre

Enquête publique

- Ouverture de l'enquête publique
- Organisation de la consultation des propriétaires

Autorisation préfectorale de création

- AG constitutive de l'AFP
- Gestion des procédures de délaissement

Spécificité d'une AFP « autorisée »

Points d'attention, les spécificités d'une AFP « autorisée » :

- Nécessite une enquête publique préalable à l'autorisation
- Une absence de réponse à l'enquête publique est considérée comme une réponse favorable
- 50 % des propriétaires possédant au moins 50 % de la surface des terres incluses dans le périmètre doivent se prononcer favorablement

Fonctionnement quotidien

Les statuts

- Nom, objet, siège
- Liste des immeubles compris dans son périmètre
- Modalités de gestion des parcelles et des biens
- Modalités de financement
- Modalités de fonctionnement de l'AG et du syndicat
- Durée de l'association

Fonctionnement quotidien

Assemblée générale (AG)

- Membres : tous les propriétaires dans le périmètre de l'AFP
- Délibère sur les propositions du syndicat
- Réunion au moins une fois tous les 2 ans

Syndicat

- Organe de gestion de l'AFP
- Membres élus au sein de l'AG
- Elabore le programme de travaux, les modifications statutaires, le budget…

Président et vice-président

- Président : représentant légal de l'AFP,
- Elus au sein du syndicat

Foire aux questions

- Qui élabore le périmètre de l'AFP ?
- Comment est élaboré le périmètre de l'AFP ?
- Qui peut adhérer à l'AFP ?
- Un bien peut-il être retiré de l'AFP ?
- Si je souhaite vendre mais que je ne trouve pas d'acheteur ?
- Comment adhérer à l'AFP ?
- Un bien peut-il être ajouté dans l'AFP ?
- Combien cela me coûtera-t-il d'adhérer à l'AFP ?
- Qui fera le choix de l'agriculteur pour le village ?